

# Mairie de Abancourt - 60220

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 16 janvier 2026

Par suite d'une convocation en date du 12 janvier 2026, les membres composant le Conseil Municipal d'Abancourt, se sont réunis en date du vendredi 16 janvier 2026 en la Mairie d'Abancourt à 18h30, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Maire.

La convocation a été affichée le 12 janvier 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Protection Sociale des agents :
  - ☞ Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise
  - ☞ Adhésion à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le centre de gestion de l'Oise
2. Travaux agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes, demandes de subventions
3. Travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes, demandes de subventions.
4. Préparation budget 2026.
5. Questions diverses.

Membres Présents : Mmes FOULONGNE M., LEFEVRE N., BATTINI S., MM. DOR J-L., LECUIR G., SAUGNIER R., VASSEUR J., MENIVAL P., MILLE-MATHIAS L., CLÉRY J-R., UGER A., lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre Absent ayant donné mandat de vote : M. ANDRIEUX G. (pouvoir à M. LECUIR Gérard).

Membre Absent n'ayant pas donné mandat de vote : M. QUENEUILLE J.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. LECUIR Gérard pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### Question n° 1 de l'ordre du jour : Protection Sociale des agents

**Monsieur le Maire rappelle** à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2025 le sujet avait été débattu et les projets de délibérations devaient être soumis à l'avis du Comité Technique.

Il ajoute que celui a émis un avis favorable pour ces deux projets en date du 22 décembre 2025.

Il convient ainsi de prendre ces 2 délibérations afin de valider le projet.

### **1/ Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise (délibération n° 2026/01)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'adhérer, à compter du 1er mars 2026, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE ;
- D'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95 %.
- De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 25 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation.

- Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**2/ Adhésion à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le centre de gestion de l'Oise (délibération n° 2026/02)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et la MNT,
- De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 25 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la mutuelle issue de cette convention de participation.
- Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 15,00 € brut par mois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Question n° 2 de l'ordre du jour : Travaux agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes, demandes de subventions (délibération n° 2026/03)**

**Le Maire** rappelle que lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de lancer des travaux d'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes communale.

Il ajoute que des devis ont été demandés, ils sont présentés aux membres présents.

Le Maire précise que, compte-tenu de l'historique, la commune ne lancera ces travaux que dans la mesure où les subventions seront accordées.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et étudié les devis présentés, délibère et décide :**

- De lancer les travaux d'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes communale, pour un montant de 74 596,34 € HT (89 515,61 TTC) ;
- D'inscrire cette dépense au budget 2026 ;
- De solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise pour ces travaux ;
- D'approuver le plan de financement ci-après :
 

- Montant HT des travaux .....	74 596,34 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR (45 %).....	33 568,35 €
- Subvention du Conseil Départemental de l'Oise (41 %) .....	30 584,50 €
- Financement propre commune .....	10 443,49 €

D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

**Question n° 3 de l'ordre du jour : Travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes, demandes de subventions (délibération n° 2026/04)**

**Le Maire** rappelle que lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de lancer des travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes communale.

Il ajoute que des devis ont été demandés, ils sont présentés aux membres présents.

Le Maire précise que, compte-tenu de l'historique, la commune ne lancera ces travaux que dans la mesure où les subventions seront accordées.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et étudié les devis présentés, délibère et décide :**

- De lancer les travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes communale, pour un montant de 96 629,92 € HT (112 726,35 TTC) ;
- D'inscrire cette dépense au budget 2026 ;
- De solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise pour ces travaux ;
- D'approuver le plan de financement ci-après :

- Montant HT des travaux .....	96 629,92 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR (45 %).....	43 483,46 €
- Subvention du Conseil Départemental de l'Oise (41 %) .....	39 618,26 €
- Financement propre commune .....	13 528,20 €

D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

**Question n° 4 de l'ordre du jour : Préparation budget 2026**

Les projets d'investissement 2026 sont :

1 / La construction d'un bâtiment sanitaire sur l'espace ludique de la rue des Glycines ; projet qui était prévu en 2025 mais qui n'a pas été réalisé car la demande de subvention auprès de l'état a été refusée. Cette demande de subvention sera renouvelée pour 2026.

2/ Les travaux d'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes.

3/ Les travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes communale.

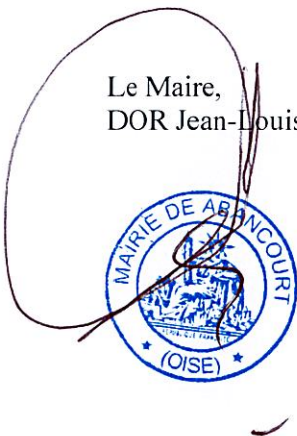
Le Maire présente le compte administratif 2025

**Question diverse : néant**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Fait en Mairie le 23 janvier 2026

Le Maire,  
DOR Jean-Louis



La secrétaire de séance,  
LECUIR Gérard

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Lecuir', written in a cursive style.